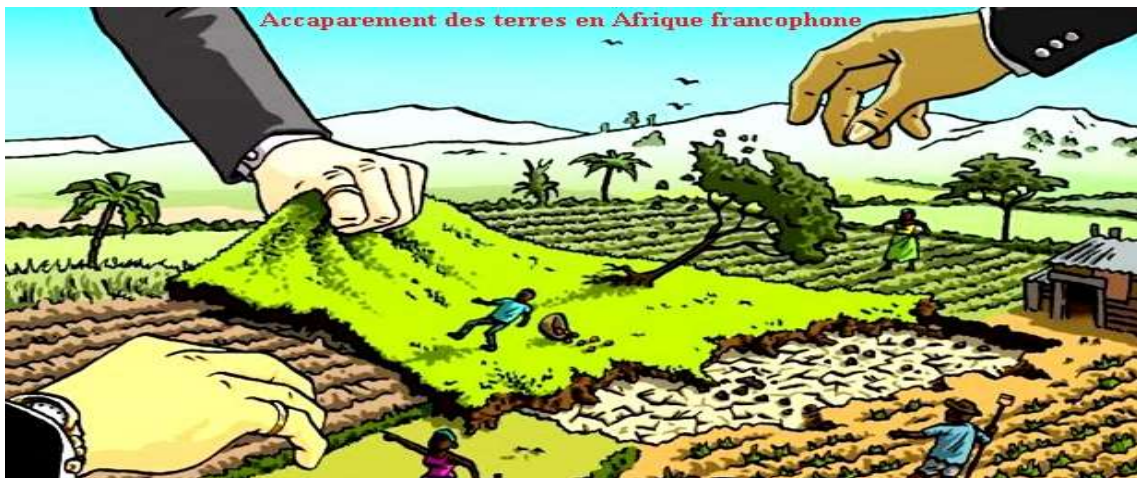


"Hear O Israel, the Lord our God is One Lord, and you shall love the Lord your God... Love your neighbour as yourself" (Mk 12:29-31)



TOUS POUR PROTEGER LES TERRES AGRICOLES EN AFRIQUE

Déclaration d'Abidjan sur l'accaparement des terres

Edito : l'Afrique n'est pas à vendre

Ils sont des centaines en Afrique subsaharienne à affirmer que leur terre n'est pas à vendre ou à réclamer une juste rétribution pour un espace dont ils ont été privé de force et cela au prix de leurs vies. Leurs cris nous rappellent celui de Nabot face à Achab dans le premier livre des Rois au chapitre 21 : « Le Seigneur me garde de céder l'héritage de mes pères ». Malheureusement Jézabel lui ôte la vie et Achab s'empare de sa vigne. La dénonciation du roi Achab par Elie montre que le rôle du prophète n'est pas seulement la défense de l'honneur de Dieu, mais aussi la défense des droits du peuple. C'est dans cette optique que nous consacrons ce numéro au rappel du droit du pauvre à la terre pour se loger et se nourrir : comprendre l'accaparement des terres, son impact sur notre société et sur notre économie, entendre et se joindre à l'appel de la société civile issue de la conférence d'Abidjan (21-23 novembre 2018) consacrée à la recherche de solutions endogènes au phénomène d'accaparement de terre en Afrique francophone. Foi et Justice a pris part à cette réflexion. Notre conviction c'est qu'ensemble nous pouvons protéger les terres agricoles et assurer la souveraineté alimentaire en Afrique.

Parole d'Eglise

L'accaparement des terres cultivables par des entreprises transnationales et par des États est une cause croissante de préoccupation, car non seulement les agriculteurs sont privés d'un bien essentiel, mais il porte atteinte directement à la souveraineté des pays. Nombreuses sont désormais les régions où les denrées alimentaires produites vont à des pays étrangers et où la population locale s'appauvrit doublement car elle n'a ni nourriture, ni terres. Et que dire des femmes qui, dans de nombreuses régions, ne peuvent posséder les terres qu'elles travaillent, avec des inégalités de droits qui empêchent une vie familiale sereine, car à tout moment la famille risque de perdre le champ dont elle dépend ? Nous savons pourtant que la production alimentaire mondiale provient pour la plus grande partie des exploitations familiales. Il est donc important que la FAO œuvre en vue du renforcement des associations d'agriculteurs et des projets en faveur des entreprises familiales et qu'elle incite les États à réglementer de façon équitable l'utilisation et la propriété des terres. Cela pourra contribuer à éliminer les inégalités, aujourd'hui au centre de l'attention internationale.

*Le Pape François aux participants
à la 39^e session de la F.A.O., le 11 juin 2015*



Paysan victime
d'éviction à
Lawa, Mayo
Danay Région de
l'Extrême Nord
Cameroun, 2016

COMPRENDRE ET AGIR...

L'accaparement des terres : définition et implications

L'accaparement des terres renvoi à la ruée vers les terres agricoles par des entreprises, notamment les multinationales. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. On le voit présent dans de nombreux pays d'Amérique latine où des entreprises américaines s'installent pour exploiter les opportunités liées à la demande du marché international en banane. On a alors parlé de « républiques bananières » au regard de l'emprise des entreprises états-uniennes sur l'économie locale ainsi que de leur omnipotence sur le plan politique :

c'est elles qui déterminent les régimes en place.

Le phénomène peut aussi être aperçu dans la ruée vers les terres à l'occasion de la colonisation pour le prestige politique et les besoins économique (peuplement, exploitation agricole et minière, débouchés).

Une des caractéristiques communes est que l'accaparement des terres aboutit généralement à la mise entre parenthèse des droits des populations locales.

La particularité du phénomène aujourd'hui est qu'il intervient dans un contexte marqué par la reconnaissance de la souveraineté des états « victimes » ou des pays des victimes. Il est souvent l'œuvre d'acteurs privés (les entreprises multinationales), même si l'on peut bien imaginer et reconnaître que les pays d'origine de telles sociétés ne sont jamais loin des tractations et qu'ils suivent ceux-ci de près. Les enjeux sont colossaux. Il s'agit souvent pour les pays de nourrir leur population ou d'assurer la survie de leurs entreprises à travers la fourniture en matière première. Les entreprises publiques ne sont pas en reste.

Une autre caractéristique est que le phénomène intervient aujourd'hui dans un contexte marqué par la crise des années 2008 où l'immobilier et les produits alimentaires, les terres agricoles sont de plus en plus l'objet de spéculations. Elles sont d'ailleurs pour certains investisseurs une valeur refuge tant la production alimentaire (pour les agro-carburants ou pour l'alimentation) est devenue capitale.

Une telle ruée semble constituer une aubaine pour les pays africains comme le Cameroun confrontés à des

niveaux d'importation des produits alimentaires toujours croissants. Les grands investissements et l'agriculture intensive sont considérés comme la panacée pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. Les institutions financières internationales comme la banque mondiale, le fonds monétaire international et la banque africaine de développement promeuvent la compétitivité des économies africaines par l'adoption de législations foncières incitatives. Le Cameroun y est engagé depuis l'année 2010. D'autres pays de l'Afrique et notamment de

l'Afrique centrale se sont engagés dans une réforme foncière.

Si la démarche peut être louable en ce qu'elle recherche des solutions à des problèmes réels, des études montrent cependant que l'impact de cette ruée est hautement négatif sur le plan socio-économique. L'on note par exemple que les agro-industries auteurs d'accaparement créent de nombreux emplois précaires. On parlerait d'ailleurs de nouvel esclavage tant les conditions de travail (rémunération, sécurité,

temps de travail,...) sont dans bien des cas irrespectueux de la dignité humaine. Un autre impact est effectivement le fait que malgré la disponibilité de terres cultivables, les entreprises s'installent en prenant les terres exploitées par les petits agriculteurs. Il y va pour eux de la maîtrise des coûts, raison pour laquelle ils ne s'éloignent pas trop des lieux de première installation ou des lieux à accessibilité améliorée (routes aménagées). De manière générale, les projets de réforme font souvent la part belle aux objectifs de développement économique par le haut, délaissant les autres approches du foncier comme les approches culturelles et culturelles. Même dans le cas où l'on atteindrait l'objectif de sécurité alimentaire, il demeurerait un grave problème de souveraineté.

Il y a accaparement des terres quand les acquisitions foncières se font dans ou la combinaison des conditions suivantes :

- Injustice et non-respect de la dignité humaine ;
- Violation des droits humains notamment les droits économiques, sociaux et culturels
- Violation des législations en vigueur (au niveau national et international) ;
- Absence de transparence ;
- Sans consultation ni consentement préalables et éclairés des communautés concernées ;
- Risque de concentration du pouvoir foncier dans les mains d'une seule personne physique ou morale ;
- Sans compensation juste, proportionnée et durable.



Atelier de sensibilisation des personnes consacrées sur l'accaparement des terres organisé par Foi et Justice, Garoua, 2017

PHENOMENE SOCIAL/

Accaparement des terres : Déclaration de la Conférence Régionale Afrique Francophone sur le thème : « Accaparement des terres en Afrique francophone: identifier et promouvoir les solutions endogènes pour s'en sortir » du 21 au 23 Novembre 2017 à Abidjan

« Dieu créa les cieux et la terre. Le Seigneur Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder »

(Gn1,1 ;2,15)

En créant le ciel et la terre Dieu a voulu que l'homme puisse travailler la terre pour le bien de tous. Mais poussé par l'égoïsme, il tomba dans le péché de l'accaparement et toutes les conséquences qui s'en suivent.

En nous appuyant sur la parole de Dieu et l'enseignement du Pape François sur l'Environnement dans la Lettre Encyclique Laudato si (LS), et faisant suite à la conférence continentale sur l'accaparement des terres qui s'est tenue à Limuru, au Kenya, en novembre 2015,

Nous Archevêques, Évêques, Prêtres, Religieux et Religieuses, Imams, Chefs coutumiers, Chefs de village, Agents pastoraux et Acteurs de la Société civile, Organisations partenaires réunis en conférence régionale Afrique francophone sur le thème « Accaparement des terres en Afrique francophone : identifier et promouvoir les solutions endogènes pour s'en sortir », déclarons ce qui suit :

La Terre c'est la vie. L'Accaparement des Terres est un phénomène grave qui interpelle toute conscience.

Les crises alimentaire, énergétique et financière des années 2000 ont accéléré l'afflux massif des investissements de capitaux dans les biens fonciers, considéré comme actif financier et marchandise, provoquant une grande vague sans précédent d'accaparement des terres en Afrique.

Cet accaparement est dissimulé sous le couvert des expressions de « croissance économique », « développement », « sécurité alimentaire » pour l'Afrique. En réalité c'est une voie ouverte aux compagnies ou institutions locales, nationales, internationales qui se servent des autorités coutumières, religieuses, militaires, politiques et les élites politico-administratives des nations africaines pour perpétuer les modèles économiques orientés vers l'accaparement des terres, des eaux et des ressources naturelles africaines.

L'accaparement des terres aggrave le fossé entre les pauvres et les riches en Afrique où des millions de personnes dont l'existence est liée aux ressources naturelles y compris la terre et l'eau ne disposent pas du minimum pour mener une vie décente. Les guerres et les conflits fréquents en Afrique, le terrorisme, l'exode rural, les déplacements forcés, les migrations internes et internationales ainsi que les espaces de plus en plus restreints pour la société civile sont des effets pervers de ce système. Malheureusement, cet état de fait devient une donne récurrente qui engendre le péché de l'indifférence (Cf.LS,14) alors que les victimes sont des êtres

humains comme chacun de nous et non de simples données statistiques.

Nous constatons que toutes ces menaces à la vie sont persistantes et vont à l'encontre des besoins fondamentaux de l'humanité, des droits humains internationalement reconnus et des valeurs religieuses, évangéliques, sociales et culturelles africaines.

Au vu de tout ce qui précède nous déclarons:

1. L'eau, les semences et notamment la terre ne sont pas et ne devraient pas être une marchandise. La terre est notre mère (Cf. LS,1).

2. La notion de « mise en valeur de la terre » doit être fondamentalement revue pour intégrer les dimensions environnementales, traditionnelles, spirituelles et sociales africaines. L'existence humaine va au-delà des chiffres ou de la finance !

3. Il est urgent d'arrêter l'accaparement des terres sous toutes ses formes en Afrique ;

4. Nous sommes solidaires des familles et des communautés touchées par cette menace et qui luttent contre la prise de contrôle de leurs terres et de leurs ressources, en particulier celles qui ont perdu des proches, et les militants des droits fonciers qui sont constamment persécutés ;

5. Nous condamnons la criminalisation, les arrestations, les emprisonnements, la persécution et les assassinats des victimes d'accaparement des terres, des militants et des défenseurs des droits fonciers. Nous rassurons les victimes qu'elles ne sont pas seules dans leur lutte et nous nous

engageons à nous servir de toutes les procédures légales disponibles pour les encourager et les soutenir dans leur noble lutte ;

6. Nous nous engageons à faire poursuivre l'étude et la mise en œuvre des accords commerciaux, des programmes de sécurité alimentaire, des investissements économiques et des programmes de développement d'une part proposés à l'Afrique par les institutions financières internationales, d'autre part élaborés par nos Etats Africains ;

7. Nous demandons aux Gouvernements africains d'assurer la mise en œuvre effective des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers » (VGGT) ainsi que du « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » (CLDPFA) dans leur pays tout en respectant les principes de la souveraineté alimentaire.

8. Les réformes foncières en cours dans les pays doivent être transparentes, inclusives, participatives, consensuelles et centrées sur la personne humaine et le bien commun (Cf.LS,183)



9. Nous invitons les Conférences Episcopales Nationales et Régionales à être plus proactives dans leur engagement par rapport aux questions foncières. Elles veilleront à créer un espace d'information, de formation et de plaidoyer en collaboration avec les Organisations de la Société Civile et toutes les personnes de bonne volonté pour la protection de notre maison commune, la terre (Cf.LS,13). Car, comme le dit un proverbe africain: "Quand les araignées unissent leurs toiles, elles peuvent attacher un lion".

La similitude des expériences d'expropriation et de spoliation nous amène à reconnaître que la convergence de nos actions et de nos stratégies contribuera à faire sortir l'Afrique de ce grand mal.

La terre appartient à Dieu. Nous nous confions tous à la Providence divine qui ne se trompe jamais en ses desseins. Puisse-t-Elle accompagner les uns et les autres dans la recherche de la justice, de la paix et du respect des droits de l'Homme et du Bien Commun.

Abidjan, le 23 novembre 2017



Equipe de Foi et Justice à la Conférence d'Abidjan en compagnie du P CHIKA, Secrétaire exécutif d'AEFJN. De la gauche à la droite : Me Christophe TIYONG, P. CHIKA, P. Armel FOPA, M. Vandi FACHE

L'étendue du phénomène

L'estimation la plus complète de l'échelle d'accaparements des terres, parue en septembre 2010 par la Banque mondiale, démontre que plus de 46 millions d'hectares d'acquisitions importantes de terres agricoles furent déclarés entre octobre 2008 et août 2009, dont deux tiers de cette surface en Afrique subsahariennes. L'aperçu le plus récent, fondé sur des données fournies en avril 2011 à un congrès international convoqué par la Land Deal Politics Initiative, évalua que les accords territoriaux représentent 80 millions d'hectares, dont la taille moyenne est 40 000 ha, un quart dépassent 200 000 ha et un quart au-dessous de 10 000 ha. 37 % de la surface sont consacrés aux cultures alimentaires, 21 % aux cultures commerciales et 21 % à la culture des biocarburants. Les plantations forestières dans le cadre de projets REDD, ou des projets de conservation de biodiversité ainsi que de grands projets touristiques ont aussi été accusés de faire partie d'accaparement de terres.

Les investissements en terre agricole prennent souvent la forme de baux plutôt que d'achats. La durée de ces baux varie de 25 à 99 ans, et ils sont généralement contractés entre des gouvernements nationaux ou locaux et les investisseurs.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Accaparement_des_terres

L'accaparement des terres à la lumière de la réalité socioéconomique du Cameroun : cas de la SOCAPALM

Le phénomène d'accaparement de terres n'épargne pas le Cameroun qui, dans ses projets de développement mis en œuvre en partenariat avec certaines entreprises multinationales, voit les populations des zones d'implémentation se retrouver sans terres. C'est dans ce contexte que les populations riveraines luttent depuis deux décennies contre l'agro-industrie SOCAPALM (Société Camerounaise des Palmeraies) appartenant en majorité aux groupes SOCFIN et Bolloré. En effet, outre les expropriations pour cause d'utilité publique entreprises par l'Etat pour concéder à bail près de 58 063 ha à la SOCAPALM, cette dernière a entrepris depuis quelques années, une vaste campagne d'extension de son périmètre d'exploitation, ceci en violation des dispositions du bail et au détriment des petits planteurs et producteurs d'huile de palme vivant autour d'elle. Les dégradations environnementales du fait de l'hyperactivité de cette entreprise se font de plus en plus ressentir, anéantissant ainsi le droit des riverains à un environnement sain. Ainsi, les populations de Mbongo, Eséka, Dibombari, Mbambou, Kienké dans les régions du Littoral, du Sud et du Centre respectivement, vivent désormais au rythme des pollutions atmosphériques, des sols et des cours d'eau. La plupart des petits planteurs et producteurs d'huile de palme de ces zones ont vu leurs activités s'interrompre, faute de terres arables disponibles. Même les bas-fonds marécageux, en principe interdits d'exploitation, sont récupérés avec un appétit vorace par l'entreprise. Pour les riverains désœuvrés, l'unique option de la reconversion comme employé de la SOCAPALM reste un privilège car l'entreprise recrutant rarement la main d'œuvre locale.

La boulimie foncière de la SOCAPALM, ainsi que celle de nombreuses autres agro-industries à capitaux étrangers exerçant leurs activités au Cameroun (Hérakles Farm/SGSOC, PHP, CDC, HEVECAM, SAFACAM...), démontre l'intérêt croissant pour la terre et tout ce qu'elle offre comme opportunité en termes de développement. Comment capitaliser sur cette ressource tout en sauvegardant les droits des populations riveraines, notamment les plus vulnérables ? Comment l'Etat du Cameroun, garant des droits et des libertés peut-il davantage protéger les petits agriculteurs locaux contre le phénomène d'accaparement des terres ? Les personnes consacrées à travers Foi et Justice plaident, avec les autres organisations d'Eglise et les OSC, pour la protection des droits des personnes à la terre et aux autres ressources comme l'eau... Comme le dit un proverbe africain : « L'argent est bien, mais l'homme est meilleur, parce qu'il répond quand on l'appelle.. »